

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

84/520 du 8/06/84

7) ECRET N° _____/MTPS/DGTFP/DFP/SAV-F

portant inscription au tableau d'avancement
au titre de l'année 1980 de Monsieur GOMA
David, Administrateur des Cadres
de la Catégorie A. Hiérarchie I des SAF
(Administration Générale)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

ISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la Loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des
fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
Vu l'Arrêté 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires;
Vu le Décret 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A des SAF;
Vu le Décret 62/130/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;
Vu le Décret 62/107/FP du 5 Juillet 1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3 Février
1962 portant statut général des fonctionnaires;
Vu le Décret 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires;
Vu le Décret 65/170/FP-BE du 29 Juin 1965 réglant
l'avancement des fonctionnaires;
Vu le Décret 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du Décret 62-196 du 5 Juillet 1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
Vu le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le Décret 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat;
Vu le Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres;
Vu le Rectificatif 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret
80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Gouver-
nement;
Vu le Décret 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement;
Vu le Décret 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres;
Vu le Procès-Verbal de la Commission Administrative Pari-
taire d'avancement réunie à BRAZZAVILLE le 22 Septembre 1983,

D.G.B.

D.C.F.

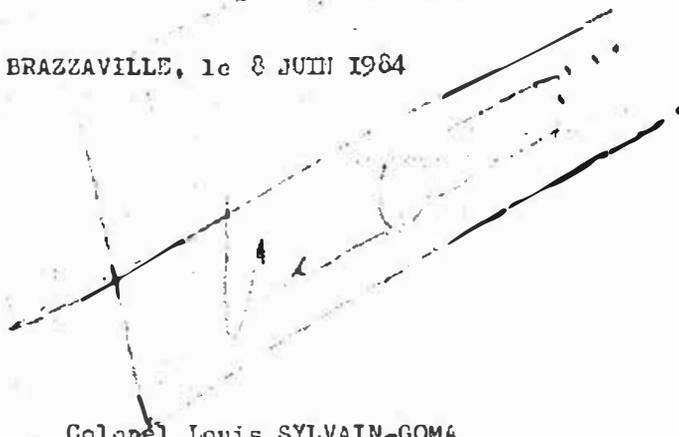
DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er. - Monsieur GOMA David, Administrateur de 7ème échelon des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I des SAF (Administration Générale) en service au Ministère des Affaires Etrangères à BRAZZAVILLE, est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1980 pour le 1er échelon du grade d'Administrateur en Chef à 2 ans.

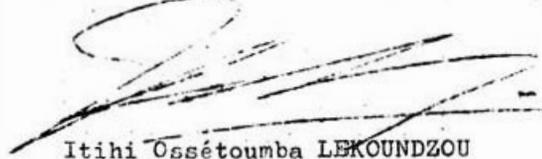
ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 8 JUI 1984



Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances,



Ithi Ossétoumba LEKOUNDZOU

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA

AMPLIATIONS :

- JORPC. 1
- MINI AFF ETR. 2
- SGAE. 2
- DGTFP/DFP 3
- DGE. 2
- DCF. 2
- SGCM/BC. 2
- INTERESSE 1
- DOSSIER ... 3

